



## Consultation des électeurs sur le nom de la commune nouvelle « Le Hom »

-oOo-

Comme annoncé lors du conseil municipal du 29 mai 2018 une consultation est organisée auprès des habitants des cinq communes déléguées du Hom inscrits sur la liste électorale afin de se prononcer sur le nom de la commune.

Cette démarche résulte des conséquences du nom « Le Hom » décidé lors de la création de la commune nouvelle :

- Le **code INSEE** de Thury-Harcourt a été attribué à Le Hom et de ce fait Thury-Harcourt **n'apparaît plus** dans la plupart des documents administratifs et en particulier pour **l'état civil** qui reste de la responsabilité des communes historiques alors que les 4 autres communes déléguées (**Caumont-sur-Orne, Curcy-sur-Orne, Hamars et Saint-Martin-de-Sallen**) ont conservé leur code INSEE pour assurer cette compétence,
- **Perte du référencement** : les recherches avec Thury-Harcourt n'aboutissent plus → il faut rechercher avec Le Hom,
- **Risque d'homonymie** : la dénomination du Hom n'est pas originale et on retrouve ce nom assez souvent d'où le risque de confusion et une perte d'identification en particulier géographique,
- Le fait de ne pas retrouver dans le nom de la commune ni Thury ni Harcourt induit une **perte des références historiques** de notre territoire.

Le changement de nom d'une commune est décidé par décret en conseil d'Etat **sur demande du conseil municipal** et après consultation du conseil départemental » (Article L.2111-1 du CGCT).

Ces demandes sont soumises à **l'avis du Conseil d'Etat** et la haute assemblée a défini les 2 critères qui peuvent donner lieu au changement de nom d'une commune :

- Eviter un risque sérieux d'homonymie avec une ou plusieurs autres collectivités
- Rétablir une dénomination historique tombée en désuétude.

**Nous remplissons ces 2 conditions et une demande de changement de nom est donc légitime.**

### **Modalités et organisation de la consultation**

- Peuvent voter tous les électeurs inscrits sur la liste électorale
- Il est possible de voter par procuration
- Les noms proposés par le conseil municipal du 28/08/2018 sont :
  - **Le Hom**
  - **Thury-Harcourt – Le Hom**

Electeurs inscrits sur liste électorale de :	Peuvent voter le :	Lieu du vote
Thury-Harcourt Curcy-sur-Orne Caumont-sur-Orne	Mardi 18/09/2018 de 9h à 17h Samedi 29/09/2018 de 9h à 17h	Mairie de la commune déléguée de Thury-Harcourt
Saint-Martin-de-Sallen	Samedi 29/09/2018 de 9h à 17h	Mairie de la commune déléguée de Saint-Martin-de-Sallen
Hamars	Samedi 29/09/2018 de 9h à 17h	Mairie de la commune déléguée de Hamars